Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 013-211300413-20250925-DEL_2025_92-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

GARDANNE

COMMUNE DE GARDANNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025 A 18H30,

MEMBRES EN EXERCICE : **35**

MEMBRES PRESENTS : **30**

MEMBRES REPRESENTES : **5**

MEMBRES ABSENTS : **0**

DATE DE LA CONVOCATION : **19 septembre 2025**

DELIBERATION

2025-92

OBJET :

VENTE A MESSIEURS CAUBET-HILLOUTOU ET GHERBAOUI D'UNE EMPRISE DE TERRAIN D'UNE SUPERFICIE DE 14 M² - PARKING DIT "DU CINEMA"

Etaient présents lors du vote de la présente délibération :

Mesdames et Messieurs Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Pascal NALIN, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCELLES, Sophie CUCCHI-GILAS Adjoints.

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Kamel BELARBI, Valérie FERRARINI, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Jimmy BESSAIH, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET et Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

Etaient représentés par procuration :

Mesdames et Messieurs :

Sandrine ZUNINO donne procuration à Arnaud MAZILLE
Valérie SANNA donne procuration à Corinne D'ONORIO DI MEO

Paméla PONSART donne procuration à Claude JORDA

Guy PORCEDO donne procuration à Jean-Marc LA PIANA

Fouzia BOUKERCHE donne procuration à Kafia BENSADI

Secrétaire de Séance :
Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 013-211300413-20250925-DEL_2025_92-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L.3111-1,

Vu le plan établi par Géomètre-Expert ci-annexé,

Vu l'avis du Service des Domaines en date du 13 juin 2025 ci-annexé,

Vu l'offre d'acquisition de Messieurs CAUBET-HILLOUTOU et GHERBAOUI en date du 18 juillet 2025 ci-annexée,

Dans le cadre du réaménagement du parking dit «du cinéma», la Commune a fait délimiter à ses frais, par Géomètre-Expert, la parcelle communale BD n°134 sur laquelle ce dernier se situe.

A cette occasion, 3 empiétements ont été constatés.

En effet, des espaces d'agrément, datant de plusieurs années, se situent en bordure du parking, le long des immeubles cadastrés section BD n°35, 36 et 37.

En vue de régulariser la situation, les propriétaires concernés ont demandé à la Commune d'acquérir leur jardinet respectif.

L'emprise à céder à Messieurs Romain Charles CAUBET-HILLOUTOU, Djemal Abd Nasser et Kader GHERBAOUI a été évaluée à 1 600,00 € suivant l'avis du Service des Domaines du 13 juin 2025 ci-annexé.

De ce fait, Messieurs CAUBET-HILLOUTOU et GHERBAOUI, nu-propriétaires du lot situé au rez-de-chaussée de la copropriété constituant la parcelle cadastrée section BD n°36, acceptent d'acquérir une emprise de terrain d'une superficie de 14 m², pour un montant de 1 600,00 € et ce, sans condition suspensive d'obtention de prêt et sans condition suspensive d'obtention d'un permis de construire.

Préalablement, il convient de délibérer en vue d'acter la désaffectation et le déclassement de l'emprise de terrain communal à céder à Messieurs CAUBET-HILLOUTOU et GHERBAOUI.

Toutefois, ladite emprise étant occupée par le jardinet, elle n'est pas affectée ni à l'usage direct du public, ni à un service public.

Ainsi, il n'y a pas lieu de faire précéder la désaffectation et le déclassement d'une enquête publique, l'emprise cédée ne modifiant pas et ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation du parking.

Publié sur le site internet de la commune le : 16 SEP. 2025

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 013-211300413-20250925-DEL_2025_92-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :

De constater la désaffectation d'une emprise de terrain de 14 m² à détacher de la parcelle cadastrée section BD n°134 (voir plan ci-joint) – Parking dit « du cinéma».

Article 2 :

De procéder au déclassement du domaine public communal de cette emprise.

Article 3 :

De vendre, par suite, à Messieurs Romain Charles CAUBET-HILLOUTOU, Djemal Abd Nasser et Kader GHERBAOUI, l'emprise précitée.
Un document d'arpentage, établi par Géomètre-Expert, indiquera les nouveaux numéros issus de la division de ladite parcelle.

Article 4 :

De dire que, conformément à l'offre d'acquisition en date du 18 juillet 2025 ci-annexée, cette cession se fera au prix de 1 600,00 €.

Article 5 :

De dire que l'avis du Service des Domaines du 13 juin 2025 restera annexé.

Article 6 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer une promesse unilatérale de vente au profit de Messieurs CAUBET-HILLOUTOU et GHERBAOUI sans condition suspensive d'obtention de prêt et sans condition suspensive d'obtention d'un permis de construire puis l'acte notarié en l'Office Notarial de Gardanne et à poursuivre toutes les formalités administratives s'y rapportant.

Article 7 :

De dire que l'ensemble des frais de géomètre incomberont à la Commune tandis que les frais d'acte seront à la charge de Messieurs CAUBET-HILLOUTOU et GHERBAOUI.

Article 8 :

De dire que le prix de vente sera versé aux Recettes du Budget Communal.

Publié sur le site internet de la commune le : 26 SEP. 2025

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 013-211300413-20250925-DEL_2025_92-DE

Article 9 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

Adopté à la **MAJORITE** des suffrages exprimés 28 votes **POUR** (groupe majorité avec procuration S. ZUNINO et V. SANNA, J.-M. LA PIANA avec procuration G. PORCEDO, M.-C. RICHARD, P. SPREA, L. DESHAIES et B. PRIOURET)
7 votes **CONTRE** (C. JORDA avec procuration P. PONSART, S. GAMECHE, J. GUIDINI-SOUCHE, J. BESSAIH et K. BENSADI avec procuration F. BOUKERCHE)

Maire,
Hervé GRANIER

Secrétaire de séance,
Vincent BOUTEILLE

MAIRIE DE GARDANNE (Bouches-du-Rhône)

MAIRIE DE GARDANNE (Bouches-du-Rhône)

Publié sur le site internet de la commune le : 26 SEP. 2025